

Brevet Fédéral d'Encadrement Equi-Handi (BFEEH)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Sports équestres et handicap**

La certification s'adresse à des enseignants titulaire d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres au sens de l'article L 212-1 du Code du sport.

Elle associe des contenus théoriques et pédagogiques, des modules de formation avec un stage en situation pédagogique dont l'objectif est l'échange et l'expérience pratique chez un professionnel reconnu. Il permet aux enseignants de concevoir des projets à l'attention du public en situation de handicap en leur donnant les éléments essentiels sur la connaissance des publics, celle des partenaires, la conception d'un projet, la mise en oeuvre des interventions et le bilan post-déroulement.

Code(s) NAF : **93.29Z**, **93.11Z**

Code(s) NSF : **334**, **335**

Code(s) ROME : **G1101**, **K1204**, **G1204**, **G1203**, **G1201**

Formacode : —

Date de création de la certification : **21/05/2008**

Mots clés : **Cheval**, **Animation**, **Equitation**, **Personnes Handicapées**

Identification

Identifiant : **1372**

Version du : **05/11/2018**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

■ **N/A**

Non formalisé :

■ [Règlement de la certification du BFE EH](#)

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

La FFE propose un Brevet Fédéral d'Encadrement EQUI - HANDI pour répondre de manière pragmatique aux besoins de « terrain » des enseignants d'équitation.

Ce dispositif comprend des modules de formation et une certification.

Il associe des contenus théoriques et pédagogiques, des modules de formation avec un stage en situation pédagogique dont l'objectif est l'échange et l'expérience pratique chez un professionnel reconnu.

Il permet aux enseignants de concevoir des projets à l'attention du public en situation de handicap en leur donnant les éléments essentiels sur la connaissance des publics, celle des partenaires, la conception d'un projet, la mise en oeuvre des interventions et le bilan post-déroulement.

La certification finale permet de valider l'acquisition de ces compétences.

Ce Brevet appelé « Brevet Fédéral d'Encadrement Equi Handi » est désigné par le sigle BFEEH.

Il existe dans deux mentions possibles :

- Mention Handi mental : public en situation de handicap mental

- Mention Handi moteur ou sensoriel : public en situation de handicap moteur ou sensoriel

La validation de ce brevet fédéral donnera lieu à la délivrance d'un diplôme fédéral et à son inscription sur la licence de pratiquant.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Pré requis à l'entrée en formation : Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres : BEES, BPJEPS, CQP ASA ou EAE, BAP, AP, AAE, BAPAAT, AQA.

Descriptif général des compétences constituant la certification

Référentiel professionnel de l'enseignant dans le cadre des activités Equi-Handi

1-II prépare son action

- Il maîtrise le concept de handicap et les différentes formes qui s'y rattachent.
- Il situe les différentes structures médico-éducatives et les personnels qui y interviennent.
- Il connaît les différentes fédérations sportives et organisations en lien avec l'activité.
- Il initie un rendez vous préparatoire avec les porteurs de projet pour définir les objectifs.
- Il établit une convention écrite précisant les modalités pratiques de la conduite de l'activité.
- Il élabore en partenariat avec l'encadrement référent, un projet pédagogique en lien avec les objectifs choisis.
- Il connaît la réglementation et les principales labellisations et fait évoluer sa structure et ses aménagements dans le souci de l'accessibilité et de l'agrément des personnes en situation de handicap
- Il aménage les différents espaces d'évolution et de travail pour faciliter leur repérage et leur utilisation.
- Il prépare la cavalerie à des utilisations spécifiques : utilisation d'un montoir, approche d'un fauteuil roulant, etc.

2-II réalise l'action d'encadrement des séances

- Il anime des séances de groupe en partenariat avec l'encadrement de l'établissement.
- Il se situe en permanence comme référent technique.
- Il coordonne la place et le rôle de chacun.
- Il conduit seul des prises en charge individuelles.
- Il assiste techniquement des rééducateurs ou thérapeutes sur des séances individuelles à objectifs médicaux.
- Il choisit et adapte si nécessaire le matériel technique en fonction des pathologies et inadaptations.
- Il élabore sa progression pédagogique en fonction des objectifs prédéfinis.

3-II évalue l'action et l'adapte

- Il réalise un suivi de son action.
- Il organise des temps de concertation avec les équipes d'encadrement des établissements concernés.
- Il propose ou valide les propositions de modifications et réorientations nécessaires au projet initial.
- Il produit si nécessaire des outils d'évaluation de l'activité.

Modalités générales

Public visé par la certification

- Salariés
- demandeurs d'emploi

Formation de 42 heures réparties sur 3 modules de 14 heures

Module Général (socle commun aux deux mentions) : La connaissance du handicap - 14 heures

- Le handicap mental
- Le handicap moteur, physique et sensoriel :
- Connaissance du contexte social : les établissements et les intervenants.

Module Handi mental : L'accueil du public en situation de handicap mental - 14 heures

- Moyens
- Mise en oeuvre pédagogique
- Recherche de partenariats et financements

Module Handi moteur ou sensoriel : L'accueil du public en situation de handicap physique, moteur, sensoriel - 14 heures

Moyens

Mise en oeuvre pédagogique

Accompagner un projet sportif et compétitif

Rechercher des partenariats et financements.

Stage de mise en situation pédagogique : Le stagiaire doit effectuer un stage de mise en situation pédagogique de 14 h minimum au total dans un ou plusieurs lieux de stage agréés avec un tuteur identifié : le choix du lieu de stage agréé par la FFE tient à la mention préparée (moteur / sensoriel ou mental) et au type de stage qu'il souhaite effectuer (enseignement ou animation ou compétition).

Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Permet aux enseignants de concevoir des projets à l'attention du public en situation de handicap en leur donnant les éléments essentiels sur la connaissance des publics, celle des partenaires, la conception d'un projet, la mise en oeuvre des interventions et le bilan post-déroulement.

Pour l'entité utilisatrice

Permet d'obtenir la labélisation Equi Handi Club délivrée par la FFE qui garantit :

- Un accueil organisé et attentif
- Des structures d'activités adaptées
- Des poneys et chevaux bien traités
- Des intervenants qualifiés et diplômés
- Un projet pédagogique adapté
- Une prise en compte professionnelle de votre sécurité

Evaluation / certification

Pré-requis

Conditions à remplir pour se présenter à l'examen

- Etre en possession d'un diplôme professionnel d'animation ou d'enseignement des activités équestres : BEES, BPJEPS, CQP ASA ou EAE, BAP, AP, AAE, BAPAAT, AQA. L'ATE n'est pas reconnu comme un diplôme d'enseignement et ne permet pas de se présenter à cette qualification.

Centre(s) de passage/certification

- Les examens sont organisés à l'initiative d'un Comité Régional d'Equitation ou de la FFE.

Compétences évaluées

Référentiel de certification

EC de maîtriser les connaissances liées aux handicaps

- EC d'identifier les différents types de handicaps et les caractéristiques qui s'y rattachent.
- EC d'identifier les différentes structures médico-éducatives et les professionnels qui y interviennent

EC d'élaborer, de conduire et d'évaluer une action équestre pertinente avec un public en situation de handicap mental - mention **Handi mental**

- EC de préparer sa structure pour accueillir des personnes en situation de handicap mental.
- EC d'élaborer un projet d'action pertinent en rapport avec les objectifs choisis.
- EC de mettre en oeuvre les adaptations techniques et pédagogiques nécessaires.
- EC de conduire l'action équestre en coordonnant la place et le rôle des différents intervenants
- EC d'évaluer l'action en impliquant les partenaires et d'y apporter des évolutions ou remédiations éventuelles.

EC d'élaborer, de conduire et d'évaluer une action équestre pertinente avec un public en situation de handicap moteur ou sensoriel - mention **Handi moteur ou sensoriel**

EC de préparer sa structure pour accueillir des personnes en situation de handicap moteur ou sensoriel

- EC d'élaborer un projet d'action pertinent en rapport avec les objectifs choisis
- EC de mettre en oeuvre les adaptations techniques et pédagogiques nécessaires.
- EC de conduire l'action équestre en coordonnant la place et le rôle des différents intervenants
- EC d'évaluer l'action en impliquant les partenaires et d'y apporter des évolutions ou remédiations éventuelles.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Non

La validité est Permanente

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Diplôme FFE de BFE EH + Inscription sur la licence fédérale

Un examen peut comporter la certification dans une ou deux mentions. L'organisation d'une session d'examen et la composition du jury doivent recevoir un agrément de FFE. Les sessions peuvent être ouvertes aux candidats d'autres régions ou réservées à ceux de la région. La Déclaration Unique de Session d'Examen (DUSE) doit être reçue par FFE Formation au plus tard 2 mois avant la session d'examen.

Plus d'informations

Statistiques

2012 = 64 diplômés

2013 = 100 diplômés

2014 = 98 diplômés

Autres sources d'information

<http://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/BFEEH>